



L'engagement de l'État de Vaud pour le développement durable

Inscrit dans le programme de législature 2012-2017, l'Agenda 21 du Conseil d'État comprend quatre objectifs prioritaires illustrés par six indicateurs et

des cibles. Le présent rapport permet de faire un point de la situation.

Objectif n° 1: Marge de manœuvre d'investissement pour les autorités politiques grâce à des finances publiques maîtrisées

Indicateur: Poids de la dette

Engagements nets du Canton et des communes rapportés au PIB cantonal

	2004	2011	2012	2017	2020	2050
Cibles du PL	29%	7,3%	—	9,5%	—	—

	2012	2013 ¹	2014 ¹	2015 ¹	2016	2017
Valeurs	7,4%	6,0%	5,7%	4,7%	n.d.	n.d.

¹ données provisoires

L'évolution observée est positive. Les engagements nets rapportés au PIB ont diminué de 23,8 à 4,7 % de 1997 à 2015.

De 1997 à 2015, l'indicateur a baissé de 19,1 points de pour cent. Partant de 23,8 %, il a d'abord augmenté jusqu'à 27,8 % en 2003 (à cause des déficits de l'État et des communes ainsi que de la recapitalisation de la BCV). Il a ensuite régulièrement diminué pour s'établir à 4,7 % en 2015. Pour l'essentiel, les améliorations successives après 2003 découlent de la distribution aux cantons du produit de la vente des réserves excédentaires d'or de la Banque nationale (2005), des remboursements par la BCV de bons de participations détenus par l'État, ainsi que de la hausse des recettes fiscales due à l'essor économique. À ces raisons s'ajoute le passage au nouveau modèle comptable pour l'État qui a occasionné une baisse de 1,2 point en 2013.



Objectif n° 2: Action contre le réchauffement climatique, promotion des énergies renouvelables et des transports publics

Indicateur: Émissions de CO₂

Production estimée en million de tonnes par an, pour le canton, de produits pétroliers (combustibles et carburants), l'électricité, le gaz, le charbon, le bois, la chaleur à distance.

	2004	2011	2012	2017	2020	2025	2050
Cibles du PL	3,5	3,2	—	2,7	—	2,3	1,5

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Valeurs	3,2	3,3	3,0	3,0	n.d.	n.d.

La référence étant le niveau d'émissions de 1990, en 2015 la production de CO₂ atteint 92 % par rapport à l'année de référence, soit une baisse de 8 %. La plus faible valeur a été atteinte en 2014 avec une diminution de 8,8 % par rapport à 1990 et de 11,3 % par rapport à 2000. L'évolution des émissions de CO₂ est très dépendante de la rigueur hivernale, eu égard à la part encore très élevée des énergies fossiles pour les besoins de chauffage.

Malgré la tendance positive des mesures visant l'amélioration de l'efficacité énergétique, certains facteurs ont contribué à l'augmentation des émissions de CO₂, comme la consommation à la hausse due à la croissance démographique (+1,6 %) (STATVD).

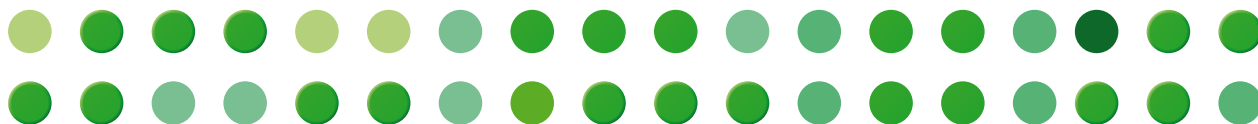
En 2014, la baisse des émissions de CO₂ a été plus marquée que les années précédentes en raison d'un hiver doux. En 2015, un hiver plus rigoureux a logiquement conduit à une légère hausse de ces émissions.

Indicateur: Énergies renouvelables

Part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie

	2004	2008	2012	2017	2020	2035	2050
Cibles du PL	6,1 %	9,6 %	—	15 %	17,5 %	25 %	30 %

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Valeurs	n.d.	n.d.	n.d.	12,8 %	n.d.	n.d.



Partant d'une proportion d'énergies renouvelables de 6,1 % en 2004 et de 9,6 % en 2008, l'ambition est d'atteindre 15 % en 2017. Si l'on fait l'hypothèse d'une progression linéaire, l'objectif de 15 % en 2017 ne devrait juste pas être atteint (13,7 %).

Dans le canton, selon des estimations, les énergies renouvelables sont constituées en 2015 par de l'hydraulique (38 %), du bois (24 %), l'incinération des ordures ménagères (11 %), la chaleur ambiante (géothermie, air et eau, 16 %) et pour une part encore plus faible, par d'autres énergies renouvelables. On relèvera toutefois que la part des capteurs solaires photovoltaïques connaît une hausse sensible, représentant désormais plus de 3 % de l'énergie totale. En 2015, près de 7 % de l'énergie électrique est issue de cette technologie, représentant la deuxième source de production de l'électricité après l'hydroélectricité.

Depuis le début de la législature, les productions issues de la chaleur ambiante, du bois et du soleil (capteurs thermiques et photovoltaïque) ont sensiblement progressé.

Indicateur : Répartition modale du transport de personnes

Part des transports individuels motorisés dans le total des distances parcourues

	2005	2010	2012	2017	2020	2025	2050
Cibles du PL	75 %	72 %	—	69 %	—	65 %	50 %

2015	
Valeurs	disponibles en mai 2017

Le Microrecensement sur le comportement de la population en matière de mobilité et de transports (MRMT-OFS) montre une évolution positive, avec une part modale des transports individuels motorisés (TIM) qui diminue de 75 % en 2005 à 72,1 % en 2010, soit une baisse de plus de 2,9 points ; et une baisse de 0,9 point de plus qu'entre 2000 et 2005 (77 % à 75 %).

En se basant sur les comptages des flux de déplacements inter-agglomérations, une simulation permet d'évaluer pour chaque année l'évolution de la part modale TIM. Pour l'ensemble du canton, ces évaluations montrent que la baisse semble se poursuivre entre 2010 et 2015, mais à un rythme plus faible ; ce qui devra être confirmé par la valeur du MRMT 2015, disponible en mai 2017.



Objectif n° 3:
Utilisation
et préservation
efficaces
de l'environnement
et des ressources
naturelles

Indicateur: Tri des déchets

Part des déchets collectés séparément en vue d'un recyclage dans la quantité totale de déchets collectés par les communes vaudoises

	2008	2010	2011	2017	2025	2050
Cibles du PL	43,0%	43,5%	44,1%	56%	60%	60%

	2012	2014	2015	2016	2017
Valeurs	45,6%	57,5%	56,8%	n.d.	n.d.

Le taux de récupération a augmenté régulièrement au cours de ces dernières années, avec quelques paliers. Il est passé de 29 % en 1994 à 46 % en 2012, soit une progression de 16 points de pour cent en 18 ans.

La majeure partie des communes vaudoises a introduit un dispositif de financement causal dès le 1^{er} janvier 2013, avec une taxe sur les sacs à ordures ou perçue selon le poids des déchets. Cette mesure a dopé le taux de collecte séparée, qui a bondi à 57 %, soit une hausse de près de 11 points de pour cent en trois ans (2012-2015). Les ordures ménagères ont diminué de 33 %, alors que les recyclables ont augmenté de 10 %. Parmi ces derniers, ce sont surtout les biodéchets, compostés ou utilisés pour la production de biogaz, qui ont augmenté, ainsi que, dans une moindre mesure, les papiers et cartons.

Indicateur: Surfaces forestières laissées à leur évolution naturelle

Part des surfaces forestières laissées à leur évolution naturelle avec garantie juridique à long terme, dans le total de la surface boisée

	2012	2017	2025
Cibles du PL	1,35%	2,5%	5%

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Valeurs	1,35%	1,58%	1,90%	2,06%	2,38%	n.d.

Cet indicateur, lié à la biodiversité en forêt et représentant l'état d'avancement dans le canton de la création de réserves forestières naturelles avec garantie juridique, connaît une évolution positive.

Une partie des forêts vaudoises sont soustraites aux interventions sylvicoles et d'exploitation de bois. Ainsi peuvent se développer des peuplements forestiers âgés, dits sénescents. Ceux-ci accumulent d'importantes quantités de bois mort et sont riches en vieux arbres accomplissant leur cycle biologique complet, jusqu'à leur mort et décomposition sur place. Le bois mort et les vieux arbres sont des ressources indispensables pour environ 20 % des espèces forestières, en particulier des champignons, lichens, insectes, etc. Le bois mort joue en outre un rôle important pour le maintien de la fertilité du sol forestier. Dans les forêts de montagne, il sert également de lit de germination aux jeunes arbres, facilitant la régénération naturelle des peuplements forestiers.



**Objectif n°4 :
Intégration de chacun
dans la société et le
monde du travail**

Indicateur: Accueil de jour des enfants

Taux de couverture global (rapport entre le nombre de places en accueil collectif préscolaire et parascolaire et en accueil familial de jour et le nombre d'enfants)

	2009	2011	2017	2025	2050
Cibles du PL	17,7%	20%	25%	30%	50%

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Valeurs	21,6%	22,8%	23,7%	25,4%	n.d.	n.d.

Cet indicateur qui représente le taux de couverture global de l'offre d'accueil préscolaire, parascolaire et familial connaît une évolution très positive. En effet, le taux de couverture global atteint déjà plus de 25% en 2015, ce qui représente une augmentation du taux de couverture plus importante que prévu (de 1,3 point par an en moyenne).

L'évolution du taux de couverture entre 2014 et 2015 s'explique notamment par une création importante en 2015 de places en accueil parascolaire: passant d'un taux de couverture de 12,7% à 14,5%. Pour ce qui est de l'accueil préscolaire, la progression du taux de couverture a été moins forte ces deux dernières années. Elle reste néanmoins dans la cible, puisqu'avec une progression en moyenne de 0,9 point, le taux de couverture atteint 20% (accueil préscolaire subventionné).

Cette évolution est réjouissante et marque l'engagement et la volonté de l'État et des communes de favoriser la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle, en particulier par la création de places d'accueil. Elle ne traduit cependant qu'une étape du chemin à parcourir permettant de répondre aux besoins en accueil de jour des familles.